ANNEXE DÉPARTEMENTALE N° 3

PROCÉDURE DE SAISIE DES VŒUX SUR I-PROF

Vous pouvez consulter la vidéo présentant la procédure de saisie des voeux à l'adresse suivante :

http://www4.ac-nancy-metz.fr/ia55/saisie_voeux_V7.mp4

L'accès à S.I.A.M. peut se faire de tout poste informatique connecté à Internet selon les modalités suivantes :

Sur la page d'accueil du portail intranet académique, (PARTAGE) cliquer sur :

- puis « portail Arena »
- puis « gestion des personnels » dans le menu situé à gauche de la page
- puis « I-PROF Enseignants »

DANS I-PROF

➔ cliquer sur le bouton " *Les services* ", puis sur le lien " *S.I.A.M.* " pour accéder à l'application S.I.A.M. premier degré, puis sur le bouton « phase intradépartementale » situé à gauche de la page.

4 possibilités s'offrent à vous :

1° - Consultation des postes

ATTENTION : seuls les postes parus dans la liste publiée sur le portail intranet académique lorrain et ses éventuels additifs peuvent être sollicités au mouvement 2020. Les vœux portant sur des postes non publiés seront systématiquement annulés.

2° - Saisie des voeux

3° - Consultation de la circulaire départementale

4° - Consultation du résultat

Un accusé de réception sera disponible et consultable via Iprof rubrique "services" Accès Mvt1d pour contrôler votre barème à partir du 20 mai 2020 via l'application. Vous avez 15 jours pour signaler toute erreur éventuelle. La date limite de retour des accusés de réception en cas de demande de correction de barème uniquement est fixée au 03/06/2020.